



Le droit communautaire des concessions : une construction inachevée ?

En droit communautaire les concessions se définissent comme des marchés publics spécifiques auxquels s'appliquent une réglementation simplifiée.

La Commission européenne a annoncé le 27 octobre 2010 dans la communication une initiative législative sur les concessions de service. La mise en œuvre prochaine de cette proposition implique les parties prenantes. Quelle est la réalité de la situation dans les Etats membres ? En quoi les concessions des services se distinguent-elles des marchés publics ?

Quel est l'état du droit européen ? Quelles options sont envisageables au regard des positions respectives des acteurs (Commission, Parlement, Etats membres, ...) ?

Les participants au colloque, spécialistes européens des domaines concernés, contribuent au débat.

8h30 Inscription et café d'accueil

9h00 Ouverture par Richard DESCOMBES,
directeur de SciencesPo Paris

9h30 **Séance Inaugurale**

Intervention de Monsieur Laurent WAUQUIEZ, *Ministre auprès de la Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et européennes, Chargé des affaires européennes**

10h00 Introduction des travaux;

Jean-Bernard AUBY, *Directeur de la chaire "Mutations de l'action publique et du droit public" à SciencesPo*

10h15 **Première session, Panorama des concessions**

Les premiers résultats d'une enquête IGD/Chaire MADP sur l'état du droit des concessions en Europe.

Animation Jean-Bernard AUBY

Intervenants Philippe COSSALTER, *Professeur de droit Public, université des Saarlandes*
Rozenn NOGUELLOU, *Professeur de droit public, université Paris Est-Créteil*

11h30 **Deuxième session, la dimension économique des concessions**

Les mécanismes économiques des contrats de long terme : une analyse préalable indispensable à la bonne régulation et à la passation de ces contrats.

Animation Claude MARTINAND, *Président de l'IGD*

Intervenants Stéphanie STRAUB, *Professeur, Toulouse school of economics*
Vincent PIRON, *Directeur de la stratégie, Vinvi concession*
Rainer d'HAUSSONVILLE, *Directeur des affaires européennes, Veolia environnement*
Philippe BRADY, *Directeur du développement territorial et du réseau, Caisse des dépôts et consignations*

12h30 Cocktail déjeunatoire dans les locaux de SciencesPo

14h00 **Troisième session, Les enjeux juridiques actuels**

Quels seraient les risques d'un statu quo ? Que nous enseignent les récentes décisions jurisprudentielles ? Le droit actuel est-il un catalyseur efficace des projets ?

Animation Laurent BICHER, *Professeur de droit Public à Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

Intervenants Gilles LE CHATELIER, *Conseiller d'Etat, Directeur général des services de la région Rhône-Alpes*
Paul LIGNIERES, *Avocat, Managing Partner, cabinet Linklaters*
Paolo de CATERINI, *Professeur à l'université de Rome*

15h30 **Perspectives d'avenir**

Au regard des dimensions et du contexte communautaires du dossier, quelles options sont envisageables ?

Animation Bertrand TABET, *ancien rédacteur en chef du Moniteur*

Intervenants Bertrand CARLIN, *Directeur de la politique des marchés publics à la DG Market*
Gabriel ECKERT, *Professeur de droit public à l'université de Strasbourg*
Yves-Thibault de SILGUY, *Président du directoire de Vinvi*

16h30 **Conclusions**

Synthèse des travaux par Michel BARNIER, *Commissaire européen en charge du marché intérieur et des services**

* sous réserve de disponibilité

